



Rubrique: Concordats

Sous-rubrique: Appel aux créanciers lors d'un concordat/assemblée des créanciers

Date de publication: SHAB, KABBE - 08.07.2020

Numéro de publication: NA03-000000470

Canton: BE

Entité de publication:

Frôté & Partner SA, Place Centrale 51, 2502 Biel/Bienne

VORPE engrenages S.A.

Débiteurs:

VORPE engrenages S.A.

CHE-105.963.900

rue du Crétat 5

2605 Sonceboz-Sombeval

Indications sur l'assemblée des créanciers

Le lieu et l'heure de l'assemblée des créanciers seront annoncés à une date ultérieure.

Remarques juridiques:

Les créanciers sont invités à annoncer leurs créances (valeur à la date du sursis concordataire provisoire) par écrit au point de contact en communiquant au commissaire les moyens de preuve dans le délai indiqué. Les créanciers qui ne signalent pas leurs créances ou qui le font en retard sont exclus des délibérations relatives au concordat.

Publication selon l'art. 300 LP.

Date de l'octroi du sursis concordataire provisoire:

02.03.2020

Délai : 1 mois

Fin du délai: 10.08.2020

Point de contact:

Frôté & Partner SA

Andreas Bättig

Westbahnhofstrasse 1

case postale 333

4502 Soleure